

# SOMMAIRE

## ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES

### 4 POA de Présanse

Recueil des retours des régions sur les travaux en cours

### 5 Assemblée Générale 2024 à Aix-en-Provence

Informations pratiques et pré-programme

### 6 Rapport de Branche et rapport Chiffres-Clés 2024

Données à renseigner pour le 26 avril 2024

### 7 Journée d'étude de Présanse du 7 mars 2024

Le replay et les supports disponibles en ligne

## NÉGOCIATIONS DE BRANCHE

### 8 Négociation Collective de branche

Point d'étape

## MÉDICO-TECHNIQUE

### 9 59<sup>èmes</sup> Journées Santé-Travail de Présanse

Appel à communication ouvert jusqu'au 3 mai

### 10 Groupe Prévention des conduites addictives

Webinaire de présentation des livrables mis à disposition le 27 mai 2024

### 11 Conseils de prévention à destination des travailleurs

Mise à disposition de nouvelles ordonnances de prévention par métier

### 12 Réseau des Médecins-Relais des SPSTI

11<sup>ème</sup> Journée d'information à distance, le 26 juin 2024

### 13 Inaptitude

Le salarié qui refuse un poste à temps partiel conforme à l'avis du médecin du travail peut être valablement licencié

### 15 Vaccination

Questions-Réponses du ministère du Travail

Chers adhérents,

Comme prévu, Présanse a été entendue le 20 mars dernier par Madame Charlotte Lecocq et Monsieur Sébastien Delogu dans le cadre de la mission d'évaluation de l'application de la loi du 2 août 2021, dont s'est saisie la commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale. En sa qualité de Présidente de cette commission, et rapporteure de la loi, Madame Lecocq a conduit les échanges au côté de son collègue député du groupe LFI.

Cet entretien a été l'occasion d'exprimer la mobilisation des SPSTI et du réseau sur les différentes dispositions du texte, et d'illustrer les progrès en cours. A ce titre, la tenue concomitante des Rencontres Santé-Travail de Présanse partout en France, a pu nourrir de manière très opportune la démonstration collective et de proximité dont sont capables les SPSTI pour valoriser concrètement leur activité. Bravo à tous ceux qui y ont pris part.

Nous avons également appelé à la stabilité du cadre juridique pour permettre l'atteinte des objectifs opérationnels attendus, et en cohérence avec l'ANI des partenaires sociaux.

Nous avons enfin souligné les freins encore existants, au premier rang desquels, la gestion de la ressource médicale en santé au travail par l'Etat. L'affectation en cours, chaotique et incompréhensible, des médecins du travail éligibles à la procédure d'autorisation d'exercice (Padhue) a donné l'occasion de dénoncer avec force des dysfonctionnements. Dans les suites, Madame Lecocq nous a fait savoir qu'elle a souhaité entendre la Direction Générale de l'Offre des Soins (DGOS) responsable de la procédure qui s'avère in fine défailtante, et ce malgré l'intervention de la Direction Générale du Travail (DGT).

Cette mission de la commission des affaires sociales est en tout état de cause un encouragement à la poursuite de notre travail collectif pour répondre concrètement et de manière visible à l'attente des entreprises et des travailleurs. J'espère que vous serez nombreux à être présents à Aix-en-Provence, les 18 et 19 avril prochains pour notre Assemblée générale, qui sera l'occasion d'échanger sur notre action collective, et sur les moyens de la renforcer.

La réussite de tous dépendra de l'engagement de chacun.

Maurice Plaisant  
Président de Présanse



Les Informations Mensuelles paraissent onze fois par an.

**Éditeur : Présanse**

10 rue de la Rosière

75015 Paris

Tél : 01 53 95 38 51

Site web : [www.presanse.fr](http://www.presanse.fr)

Email : [accueil@presanse.fr](mailto:accueil@presanse.fr)

ISSN : 2606-5576

**Responsable de la publication :** Martial BRUN

**Rédaction :** Ghislaine BOURDEL, Martial BRUN, Julie DECOTTIGNIES, Sébastien DUPERY, Corinne LETHEUX, Anne-Sophie LOICQ, Mariette LYONNET, Constance PASCREAU, Virginie PERINETTI, Sandra VASSY

**Maquettiste :** Elodie MAJOR